

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 1^{er} décembre 2025 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents :
Les conseillers/conseillères : Andréa Marcoux, Jason Nadeau, François Paré, Olivier Lachance, Martin Paré et Mylène Grimard.

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur François Paré, maire.

Est également présente, Madame Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, François Paré, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2025-12-4882

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 17 novembre 2025
4. Étude et adoption des comptes
5. Nomination – Délégués aux différents comités
6. Nomination – Représentant à la RIRT
7. Adoption du calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil municipal
8. Soumission – Appel d'offre fourniture et livraison de diesel
9. Soumission – Panneau électrique pour le bureau
10. Soumission – Panneau d'alarme
11. Résolution approuvant les dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisées dans le 7^e rang Nord et Chemin du Fer à Cheval dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volets projets particuliers d'amélioration
12. Emploi été Canada
13. Contrat forfaitaire avocat
14. Liste des permis émis
15. Résolution pour les organismes municipaux dont le territoire est visé par le projet
16. Résolution sur le mode de gestion de la demande financière pour la gestion des fosses septiques
17. Lecture de la correspondance
 - 17.1 Demande de commandite - Nez Rouge
 - 17.2 Bilan incendie et premiers répondants
18. Voirie
19. Suivi des dossiers
20. Compte rendu des comités
21. Divers
22. Période de questions
23. Levée de la séance

Il est proposé par M. Olivier Lachance et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté et que le point divers demeure ouvert.

Adoptée

2025-12-4883

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2025

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 au moins 48 heures avant la tenue des présentes et les membres du conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jason Nadeau et résolu à l’unanimité des conseillers que le procès-verbal du 17 novembre 2025 soit adopté.

Adoptée

2025-12-4884

4. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE des listes de comptes et de dépenses ont été préparées;

ATTENDU QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

ATTENDU QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par M. Martin Paré et résolu à l’unanimité d’approuver et payer un montant de 63 004.58 \$ pour pourvoir aux comptes à payer présentés, sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit.

Adoptée

2025-12-4885

5. NOMINATION – DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal siège sur différents comités;

ATTENDU QUE les différents comités dont les membres du conseil municipal siège sont les suivants :

Éolienne
Incendie
Loisirs et culture

Il est proposé par Mme Mylène Grimard
Et résolu unanimement

DE NOMMER les membres du conseil suivant sur les différents comités;

Membre du conseil municipal	Comités
Andréa Marcoux	Loisirs et culture
Jason Nadeau	Incendie
François Paré, conseiller	Incendie
Olivier Lachance	Éoliennes
Martin Paré	Loisirs et culture
Mylène Grimard	Éoliennes

Adoptée

2025-12-4886 6. **NOMINATION – REPRÉSENTANT À LA RIRT**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus est membre de la Régie intermunicipale de la région de Thetford (RIRT);

ATTENDU QU’une personne doit être désigné pour siéger au conseil d’administration de la RIRT pour représenter la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus comme membre de la RIRT;

Il est proposé par Mme Andréa Marcoux
Et résolu unanimement

QUE soit nommer M. Jason Nadeau comme représentant pour représenter la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus à la Régie intermunicipale de la Région de Thetford (RIRT).

Adoptée

2025-12-4887 7. **ADOPTION DU CALENDRIER 2026 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE l’article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune,

Il est proposé par M. François Paré, conseiller
Et résolu unanimement;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026. Ces séances se tiendront le lundi à 19h30, à moins d’exception prévue au calendrier, au bureau municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus situé 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus;

QUE les dates des séances de 2026 soient :

12 janvier 2026	6 juillet 2026
2 février 2026	3 août 2026
2 mars 2026	14 septembre 2026
13 avril 2026	5 octobre 2026
4 mai 2026	2 novembre 2026
1 juin 2026	7 décembre 2026

QU’un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adoptée

2025-12-4888 8. **SOUMISSION – APPEL D’OFFRE FOURNITURE ET LIVRAISON DE DIESEL**

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a procédé par appel d’offre sur invitation pour l’achat et la livraison de carburant diesel pour l’année 2026;

ATTENDU QUE les invitations ont été envoyé à Paquet et fils Inc., Énergies Sonic Inc. et Harnois énergies Inc;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont :

Soumissionnaire	Prix du litre à ajouter
Paquet et fils Inc.	-0.0825
Énergies Sonic Inc.	Aucune soumission reçue
Harnois énergies Inc.	-0.0900

Il est proposé par M. Jason Nadeau
Et résolu unanimement

D’ACCEPTER la soumission de Harnois énergies Inc. pour l’achat et la livraison de carburant diesel pour l’année 2026

Adoptée

2025-12-4889

9. SOUMISSION – PANNEAU ÉLECTRIQUE POUR LE BUREAU

ATTENDU QU’en octobre 2025 une visite des bureaux a été effectué par un conseiller en prévention des sinistres de la FQM;

ATTENDU QU’à la suite de cette visite un rapport contenant des correctifs a été reçu;

ATTENDU QUE le panneau électrique du bureau municipal fait partie des correctifs que la municipalité doit apporter puisque celui-ci est hors norme;

ATTENDU QU’une demande de soumission sur invitation a été envoyé à Pierre Mathieu entrepreneur électricien Inc. ainsi qu’à Tension D.L. Ltée;

ATTENDU QU’une seule soumission a été reçue, soit celle de Tension D.L. Ltée au montant de 1 400.80\$, tx en sus;

Il est proposé par M. François Paré, conseiller
Et résolu unanimement

D’ACCEPTER la soumission de Tension D.L. Ltée pour l’achat et le changement du panneau électrique qui se trouve au bureau de la mairie.

D’AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à autoriser et signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution dans la mesure où la substance en demeure inchangée.

Adoptée

2025-12-4890

10. SOUMISSION – PANNEAU D’ALARME

ATTENDU QUE le service de téléphonie a été modifier pour mettre la téléphonie IP;

ATTENDU QUE depuis ce changement le système d’alarme du bureau municipal n’est plus lié à aucune centrale;

ATTENDU QU’une demande de prix a été demandé de gré à gré à Alarme et communication R.L. Inc.;

Il est proposé par Mme Mylène Grimard

Et résolu unanimement

D’ACCEPTER la soumission d’Alarme et communication R.L. Inc. au montant de 925.00\$ tx en sus, pour l’achat le matériel nécessaire et l’installation afin de pouvoir relier le panneau d’alarme à une centrale et un montant de 144.00\$, tx en sus, en montant annuel pour la supervision;

D’AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à autoriser et signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution dans la mesure où la substance en demeure inchangée.

Adoptée

2025-12-4891 11. RÉSOLUTION APPROUVANT LES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D’AMÉLIORATION RÉALISÉES DANS LE 7^e RANG NORD ET CHEMIN DU FER À CHEVAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PARTICUIIERS D’AMÉLIORATION

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a pris connaissance des modalités d’application de volet projets particuliers d’amélioration (PPA) du programme d’aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dument rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétences municipale et admissible au PAVL;

Il est proposé par M. Olivier Lachance
Et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus approuve les dépenses d’un montant de 32 932.07\$ relatives aux travaux d’amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnées sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

2025-12-4892 12. EMPLOI ÉTÉ CANADA

ATTENDU QUE le Canada a créé le programme Emploi d’été Canada, une composante de la Stratégie emploi et compétences jeunesse au titre de laquelle une aide financière peut être accordée aux employeurs pour encourager ceux-ci à embaucher des jeunes pour les aider à obtenir un emploi ou des compétences liées à la carrière;

ATTENDU QUE la municipalité propose d’embaucher un ou des participants pour les emplois énumérés dans la « Demande au titre d’Emplois d’été Canada »;

ATTENDU QUE le Canada a convenu d’accorder une contribution financière à ‘égard des coûts liés aux emplois au titre d’Emplois d’été Canada;

Il est proposé par Mme Andréa

Et résolu unanimement

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à compléter une demande auprès du Gouvernement du Canada afin de procéder à l'embauche d'un(e) étudiant(e) pour l'été 2026;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à autoriser et signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution dans la mesure où la substance en demeure inchangée.

Adoptée

2025-12-4893

13. CONTRAT FORFAITAIRE AVOCAT

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à une demande de prix pour un offre de service en droit municipal pour l'année 2026;

ATTENDU QUE la municipalité a fait 2 demandes de prix, soit à Lavery, de Billy S.E.N.C.R.L. et Morency société d'avocats;

ATTENDU QUE les demandes de prix reçu sont ceux de Lavery de Billy S.S.N.C.R.L et Morency société d'avocats;

Il est proposé par Mme Mylène Grimard
Et résolu unanimement,

QUE le conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus accorde le mandant de l'offre de service forfaitaire en droit municipal pour l'année 2026 au cabinet Lavery, de Billy S.E.N.C.R.L.;

QUE la formule retenue soit le forfait classique, soit le forfait au montant de 1 200.00 \$.

Adoptée

14. LISTE DES PERMIS ÉMIS

ATTENDU QUE le conseil municipal avait préalablement fait la demande de recevoir une liste de permis devant être émis aux trois mois;

ATTENDU ce délai étant arrivé à échéance;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière a préalablement fait le dépôt de la liste des permis émis, tel que demandé par le conseil municipal.

2025-12-4894

15. RÉOLUTION POUR LES ORGANISMES MUNICIPAUX DONT LE TERRITOIRE EST VISÉ PAR LE PROJET

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de :

- East-Broughton
- Beaulac-Garthby (Municipalité)
- Disraeli (Ville)

- Disraeli (Paroisse)
 - Irlande (Municipalité)
 - Les Appalaches (Municipalité régionale de comté)
 - Sacré-Cœur-de-Jésus (Paroisse)
 - Saint-Adrien-d’ Irlande
 - Saint-Fortunat (Municipalité)
 - Saint-Jacques-de-Leeds (Municipalité)
 - Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown (Paroisse)
 - Saint-Joseph-de-Coleraine (Municipalité)
 - Saint-Julien (Municipalité)
-
- Saint-Pierre-de-Broughton (Municipalité)
 - Sainte-Clotilde-de-Beauce (Municipalité)
 - Sainte-Praxède (Paroisse)

désirent présenter un projet de délégation/déclaration de compétence dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Olivier Lachance

Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus s’engage à participer au projet de Gestion, collecte et vidange des installations septiques des municipalités participantes;
- Le conseil accepte d’assumer une partie des coûts, à savoir l’apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC/régie des Appalaches, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne la directrice générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l’organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée

2025-12-4895

16. RÉOLUTION SUR LE MODE DE GESTION DE LA DEMANDE FINANCIÈRE POUR LA GESTION DES FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches dépose une demande au programme – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de :

- East Broughton
- Beaulac-Garthby (Municipalité)
- Disraeli (Ville)
- Disraeli (Paroisse)
- Irlande (Municipalité)
- Les Appalaches (Municipalité régionale de comté)
- Sacré-Cœur-de-Jésus (Paroisse)
- Saint-Adrien-d ’Irlande
- Saint-Fortunat (Municipalité)
- Saint-Jacques-de-Leeds (Municipalité)
- Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown (Paroisse)
- Saint-Joseph-de-Coleraine (Municipalité)

- Saint-Julien (Municipalité)
- Saint-Pierre-de-Broughton (Municipalité)
- Sainte-Clotilde-de-Beauce (Municipalité)
- Sainte-Praxède (Paroisse)

désirent présenter un projet de délégation/déclaration de compétence dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les objectifs du projet sont :

- Mieux contrôler le coût de la vidange par la mise en place d'un service de collecte et de vidange à l'interne destiné à l'ensemble des citoyens non-desservis par les réseaux;
- S'assurer que tous respect les règles applicables afin d'avoir un impact maximum sur l'équité et la protection de l'environnement;
- Regrouper ensemble les municipalités pour uniformiser les pratiques, rentabiliser le service et limiter les coûts pour les citoyens.

Il est proposé par M. François Paré, conseiller
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC édicte des principes à convenir ensemble pour la gestion de la demande de subvention afin de clarifier les engagements des municipalités participantes;

QUE la première étape du projet consiste à réaliser un plan d'affaires au coût estimé de 20 000 \$ remboursable à 20% par le programme;

QUE si le plan d'affaires est concluant et que les municipalités décident d'aller de l'avant, il n'y a pas de coût direct à payer pour l'étude car celle-ci sera financé dans le projet global;

QUE si le plan d'affaires n'est pas concluant et que les municipalités décident de ne pas poursuivre la démarche, celles-ci devront ensemble, financer la différence entre le montant de la subvention et le coût de l'étude ce qui représente une somme approximative à payer entre 16 000 \$ et 20 000 \$ répartie au prorata du nombre d'installations septiques de chacun représentant un coût approximatif de 1 300 \$ par municipalité;

QUE l'engagement de la municipalité se limite au coût de la vidange par utilisateur à financer à même le compte de taxes des citoyens et à autoriser l'emprunt de la MRC pour financer les acquisitions;

Adoptée

17. LECTURE CORRESPONDANCE

2025-12-4896

17.1 DEMANDE DE COMMANDITE - NEZ ROUGE

ATTENDU QU'une demande de commandite a été reçu de la part de l'association renaissance des Appalaches concernant Opération Nez Rouge;

Il est proposé par M. Jason Nadeau
Et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus octroie un montant de 100\$ en guise de commandite pour l'année 2025 à l'association Renaissance des Appalaches servant de

commandite pour leur demande en lien avec Opération Nez Rouge.

Adoptée

17.2 BILAN INCENDIE ET PREMIERS RÉPONDANTS

Aucun bilan incendie et premiers répondants n’a été reçu.

18. VOIRIE

Aucun sujet n’a été discuté

19. SUIVI DES DOSSIERS

Aucun sujet n’a été effectué

20. COMPTE RENDU DES COMITÉS

Aucun sujet n’a été discuté

21. DIVERS

Aucun point n’est discuté ni ajouté.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont eu l’opportunité de poser leurs questions.

Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

2025-12-4897

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller, M. François Paré, et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

(Signé)
François Paré
Maire

(Signé)
Émilie Gagné
Directrice générale et greffière
trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d’acquitter les dépenses des résolutions suivantes : 2025-12-4884, 4890, 4891, 4893 et 4896.

« Je, François Paré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».